

**VEGA**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 52 000 euros**  
**Siège social : 3 rue Jules Raimu - Bât 2, 31200 Toulouse**  
**500 712 138 RCS Toulouse**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 01 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 01 octobre,  
A 20 heures,

Les associés de la Société VEGA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Sont présentes :

- Société EUCLIDE FINANCE, représentée aux présentes par son gérant Monsieur Thibaut PERIE, titulaire de 1300 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société SUGGEST TOULOUSE, représentée aux présentes par son co gérant, Madame Fabienne ARNAUD, titulaire de 1300 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : la totalité des 2 600 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par la société VAE, en sa qualité de Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Limitation des pouvoirs des mandataires sociaux,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

TP

A

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société VAE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme à compter de ce jour en qualité de nouveau Président, pour une période d' un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

-la société EUCLIDE FINANCE, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 3 rue Jules Raimu- Bâtiment 2, 31200 Toulouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 928 401 272, représentée par Monsieur Thibaut PERIE, Gérant.

Monsieur Thibaut PERIE , au nom de la société EUCLIDE FINANCE qu'il représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour en qualité de Directeur Général, pour une période d' un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

la société SUDGEST TOULOUSE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3 rue Jules Raimu, 31200 Toulouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 928 600 394, représentée par Madame Fabienne ARNAUD, co gérante.

Conformément aux dispositions des statuts, la société SUDGEST TOULOUSE disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société SUDGEST TOULOUSE aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Fabienne ARNAUD, au nom de la société SUDGEST TOULOUSE qu'elle représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit elle-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que tous devis engageant la société VEGA au delà de cinq mille euros (5 000 euros) par opération exigera la double signature du Président et Directeur Général.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

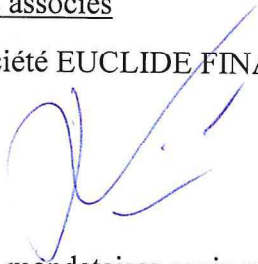
AP

AI

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés

Société EUCLIDE FINANCE



Société SUDGEST TOULOUSE

F. ARNAUD  


Les mandataires sociaux

Société EUCLIDE FINANCE  
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation  
des fonctions de président



Société SUDGEST TOULOUSE  
« Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général

F. ARNAUD  
